

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par le soussigné, Éric Beaulieu, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, avis que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le 19 août 2025 à 19 :30, au 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande DM 2025-006 pour :

Autoriser que la largeur du trottoir de la piscine creusée soit de 0.93 m. Le règlement de zonage 330-2018, article 6.53 indique que la largeur minimale est de 1 m.

Autoriser que la distance de l'équipement par rapport au lot voisin soit de 0.77 m. Le règlement de zonage 330-2018 article 6.63 indique que la distance minimale est de 1.5 m

Autoriser que la distance de la paroi de la piscine par rapport au lot voisin soit de 1.90 m. Le règlement de zonage 330-2018 article 6.48 indique que la distance minimale est de 2 m

Autoriser que la distance du bâtiment accessoire par rapport à la paroi de la piscine soit de 1.69 m. Le règlement de zonage 330-2018 article 6.48 indique que la distance minimale est de 2 m

Autoriser que la distance du bâtiment accessoire par rapport au lot voisin soit de .005 m. Le règlement de zonage 330-2018 article 6.36 b) indique que la distance minimale est de 1 m

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique: Lot 5 123 966 donnant sur le 46 des Cygnes, Saint-Stanislas-de-Kostka

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme article 145.6, les personnes ou organismes intéressés pourront présenter leurs observations lors de la séance ou encore, par écrit, concernant ces demandes de dérogations dans le cadre d'une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 2 août 2025 au 17 août 2025. Les commentaires concernant ces demandes de dérogations mineures doivent être acheminés par courriel à l'adresse inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca, par la poste ou déposés dans la boîte à droite de l'entrée principale située au 221, rue Centrale.

Fait et donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce (1^{er} août 2025)

X

Éric Beaulieu

Directeur général et secrétaire trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, **ÉRIC BEAULIEU**, Directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 24 avril 2025, en affichant une copie au Centre municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce (1^{er} août 2025).

X



Éric Beaulieu

Directeur général et secrétaire trésorier